

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 23 JANVIER 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 janvier 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150123/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150123/access.html>

Le 23 janvier 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 3*,

- Présentations données par l'OP3FT sur le projet Frogans lors de la conférence *NamesCon*,
- Participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 52,
- Participation de l'OP3FT au *Mobile World Congress 2015*,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

### **ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 3**

Dans le prolongement de sa décision du 16 octobre 2014 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 3*, le Conseil d'administration prend acte de la publication du programme détaillé de la conférence sur le site Web « [conference.frogans.org](http://conference.frogans.org) ».

### **PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR L'OP3FT SUR LE PROJET FROGANS LORS DE LA CONFÉRENCE NAMESCON**

Dans le prolongement de sa décision du 18 décembre 2014 portant sur la participation de l'OP3FT à la conférence *NamesCon*, qui s'est tenue à Las Vegas (États-Unis) du 11 au 14 janvier 2015, le Conseil d'administration prend acte que l'OP3FT a été invitée à faire deux présentations portant sur une vue d'ensemble de la technologie Frogans.

### **PARTICIPATION DE L'OP3FT À LA RÉUNION ICANN 52**

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

La prochaine réunion de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), ICANN 52, se tiendra à Singapour (Singapour) du 8 au 12 février 2015.

L'équipe promotion propose que l'OP3FT participe à la réunion ICANN 52 pour les raisons suivantes :

- cet événement est une opportunité pour rencontrer des acteurs de la gouvernance de l'Internet et de l'industrie des noms de domaine venant du monde entier ;
- cet événement est également l'occasion pour l'OP3FT de suivre les évolutions du programme des nouveaux gTLDs de l'ICANN, dans le cadre de la délégation du TLD « .frogans ».

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 52.

### **PARTICIPATION DE L'OP3FT AU SALON *MOBILE WORLD CONGRESS 2015***

Le salon *Mobile World Congress 2015* se tiendra à Barcelone (Espagne) du 2 au 3 mars 2015. Le salon *Mobile World Congress* est un salon international annuel dédié à l'industrie de la téléphonie mobile.

L'équipe promotion propose que l'OP3FT participe au salon *Mobile World Congress 2015*. En effet, cet événement est une opportunité pour rencontrer des acteurs de l'industrie de la téléphonie mobile, alors que la technologie Frogans vise à être disponible sur tout type de terminaux connectés.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT au salon *Mobile World Congress 2015*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540